



FÉDÉRATION FRANÇAISE SPORTIVE DE TWIRLING BATON

*Délégation de Pouvoirs accordée par Arrêté Ministériel du 31 décembre 1985
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français*

3 place de la Mairie, 86240 ITEUIL
Tél. 0805 690 382 accueil@ffstb.fr

Aux
Présidents de Clubs,
Présidents de CD, CID ou Ligue,

A Iteuil, le 1er octobre 2020

POINT SITUATION COVID 19 et FFSTB

Chères Présidentes, Chers Présidents,

Vos élus du Bureau et Comité Directeur Fédéral suivent au plus près la situation de l'épidémie COVID 19.

Ils sont en constante relation avec les diverses instances nationales (Ministère et CNOSF notamment) mais restent attachés aux réalités du terrain car ils sont aussi sur le terrain comme Président, Secrétaire, Trésorier ou membre d'un CA de club.

Il est vrai que nous venons de connaître une saison difficile avec annulation, surtout pour la pratique FFTB, d'une grande partie de nos compétitions nationales et internationales mais aussi de nos manifestations locales engendrant des ressources pour les clubs.

Au total moins de ressources mais aussi moins de dépenses.

Par ailleurs le confinement a modifié le comportement de nos adhérents (pratiquants et parents) qui peu à peu se sont habitués à une vie moins rythmée par les nombreux déplacements nécessités par notre discipline.

Nous pouvions prévoir une baisse du nombre de nos licenciés à la reprise de septembre.

A l'heure actuelle cela n'est pas significatif au niveau fédéral car il y a un décalage entre la prise de licence dans un club et la prise de licence effective par le club au niveau de la fédération.

Dans certains territoires les mesures mises en place par le Ministère des Sports et le CNOSF (un club près de chez moi, le pass'sport, etc.) ont même eu un impact positif pour certains clubs.

Cependant nous sommes conscients de la possible diminution de licenciés tant pour les clubs que pour la Fédération. Le CNOSF a alerté le Premier Ministre sur ce sujet. Celui-ci a indiqué que des mesures seraient prises en fin d'exercice pour compenser le manque de ressources. En attendant nous devons renseigner tous les mois des états des licences prises.

Concernant le contexte immédiat, le Ministre de la Santé présente régulièrement une cartographie de l'épidémie plaçant les métropoles dans 3 catégories, où l'activité du virus est importante à divers degrés :

- Zone d'alerte »,
- Zone d'alerte renforcée-
- Zone d'alerte maximale

FÉDÉRATION FRANÇAISE SPORTIVE DE TWIRLING BATON

*Délégation de Pouvoirs accordée par Arrêté Ministériel du 31 décembre 1985
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français*

*3 place de la Mairie, 86240 ITEUIL
Tél. 0805 690 382 accueil@ffstb.fr*

En fonction de chaque zone, des mesures de restrictions sont imposées, notamment la possibilité de fermer provisoirement les salles de sport, les piscines et les gymnases.

Le Ministère a cependant précisé que les gymnases devaient rester ouverts pour la pratique des mineurs et des sportifs de haut niveau licenciés à une Fédération.

Les Préfectures doivent prendre des arrêtés décrivant les mesures applicables. Nous savons que certaines dépassent leurs prérogatives et ne respectent pas les directives ministérielles. Ce peut être le cas aussi de certaines municipalités. Dans ces cas-là il est nécessaire de saisir le Tribunal Administratif. Pour exemple le Tribunal Administratif de Rennes vient de casser l'arrêté préfectoral obligeant à fermer les salles de sport dans cette ville.

Nous sommes conscients de l'incertitude qui pèse sur l'organisation de la saison et qui peut freiner la prise de licences, notamment des licences championnats.

Les Fédérations ne sont pas des entreprises commerciales et ne sont pas prestataires de services. Les clubs non plus, au moins en théorie.

Dans ce cadre et en accord avec le mouvement sportif, il ne peut y avoir de remboursement ou d'engagement de remboursement des licences, notamment championnat.

La Fédération agit en responsabilité et chacun doit le faire à son niveau, dirigeant de club, pratiquant ou parent.

Le Bureau Fédéral réunit les 26 et 27 septembre a pris acte de la situation actuelle au niveau du COVID 19. Il a validé le principe du non-remboursement des cotisations fédérales mais a commencé à lister toutes les éventuelles mesures qui pourraient être prises pour minimiser les conséquences d'une évolution défavorable de l'épidémie.

Pour exemple et sans exhaustivité, mise en place d'un protocole sanitaire fédéral pour l'organisation des compétitions, adaptation du calendrier, diminution du nombre de compétitions, regroupement et dérogation, priorités de certaines filières et/ou catégories, limitation du nombre de participation, jugement par visio, prise en charge des tables de jury par la Fédération si huit clos, éventuelles compétitions en extérieur, etc.

Un groupe de travail a été constitué pour la rédaction du protocole sanitaire fédéral pour l'organisation des compétitions.

Nos deux Directeurs Techniques sont chargés de faire des propositions sur les éventuelles adaptations techniques qui seraient à prendre.

Le Comité Directeur Fédéral se réunit le 17 octobre prochain avec les Présidents de Ligue et le 18 octobre afin de finaliser les dispositions à prendre pour cette nouvelle saison.

Nous devons rester solidaires et surtout collectifs pour surmonter cette situation difficile

Pour le Bureau Fédéral
Jean Patrick ROUSSET
Président de la FFSTB